

PRISE EN CHARGE DE LA PERSONNE:

Elle est effectuée par des professionnels (aides-soignants, aides médico-psychologiques) supervisés par le médecin coordonnateur de l'EHPAD.

Pendant son séjour, la personne reste suivie par son médecin traitant.

TARIFS:

Ils sont fixés chaque année par arrêté du Président du Conseil Départemental.

Ils comprennent la rémunération des personnels de l'**ACCUEIL DE JOUR**, les dépenses hôtelières (déjeuner, collation, énergie).

Vous avez à vous acquitter du **tarif hébergement** auquel s'ajoute le **tarif dépendance**.

AIDES:

- L'**Allocation Personnalisée d'Autonomie** perçue à domicile peut contribuer au paiement du tarif dépendance en **ACCUEIL DE JOUR**.

Veuillez vous munir de la **notification APA** pour connaître le tarif exact à votre charge.

- L'**association "AJA 17"** aide ponctuellement à la prise en charge des coûts de fréquentation.

HÔPITAL "SAINT-HONORÉ" ACCUEIL DE JOUR

53, rue de l'Hôpital
17410 ST-MARTIN-DE-RÉ

Tél. > 05 46 09 20 01
05 46 66 14 83



Ce projet a été en partie financé par le Lion's club St-Martin-de-Ré pour l'aménagement des locaux de l'Accueil de Jour Alzheimer.



Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis
Centre Hospitalier de Rochefort
Centre Hospitalier de Marennes
EHPAD "Val de Gères" Surgères
Centre Hospitalier de l'Île d'Oléron

1 rue du Docteur Schweitzer
17019 La Rochelle Cedex 1
Standard > 05 46 45 50 50

www.ch-larochelle.fr |

Établissements membres du Groupement Hospitalier de Territoire Atlantique 17



ACCUEIL DE JOUR

ALZHEIMER SUR L'ÎLE DE RÉ

POUR LES PERSONNES ÂGÉES:

- De **60 ans et +** (sauf dérogation), résidentes de l'île et vivant à domicile.
- Pouvant être atteintes de **déficits cognitifs, maladie d'Alzheimer** ou **apparentée**, et n'ayant pas de comportement incompatible avec une relation de groupe.





POURQUOI UN ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER ?

Cette unité de 6 places s'inscrit dans une politique de soutien à domicile et de répit pour les proches aidants.

Sa mission est d'élaborer un projet d'accompagnement personnalisé et de proposer des activités adaptées à la personne, de stimuler ses fonctions cognitives, de préserver ou rétablir ses contacts sociaux pour favoriser le maintien à domicile.

COMMENT REJOINDRE LA STRUCTURE ?

Vous devez compléter un dossier administratif (avec un volet médical) sur le site officiel de service public VIA TRAJECTOIRE :

<https://trajectoire.sante-ra.fr/trajectoire>

Après consultation de votre dossier complété, le médecin délivrera un avis suite à votre demande. L'avis favorable est transmis au médecin coordonnateur de l'EHPAD qui centralise les demandes.

Parallèlement, il est remis à la personne (ou à ses proches) un dossier administratif à remplir, accompagné d'un contrat de séjour.

COMBIEN DE TEMPS ?

La périodicité hebdomadaire (1 à 4 jours) est définie et arrêtée par l'équipe de l'ACCUEIL DE JOUR, le médecin coordonnateur de l'EHPAD et les aidants.

QUAND ?

Jours & horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi, de 10^h à 16^h45, hors jours fériés.

OÙ ?

Les locaux dédiés à l'ACCUEIL DE JOUR sont situés à l'entrée du site de l'Hôpital de Saint-Martin-de-Ré.

Ils sont constitués d'une salle équipée d'une cuisine où se déroulent les activités d'animation et les repas, et d'une salle de repos.



DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE :

- 1 Accueil par l'aide médico-psychologique.
- 2 Collation.
- 3 Présentation des activités de la journée.
- 4 Repas thérapeutique.
- 5 Temps de repas si nécessaire.
- 6 Poursuite des activités suivant la planification.
- 7 Collation.
- 8 Départ de l'ACCUEIL DE JOUR.

Les médicaments ne sont pas fournis par l'ACCUEIL DE JOUR.

